



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi quatorze décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Tableau des effectifs :  
ouverture de postes en contrat  
de droit public

Décision n° 16 12 23

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Alexandra Russo par Monsieur Philippe Mineur.

Absents excusés : Marc Leroy.

Monsieur Gérard Branda a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération communautaire n° 161101, en date du 21 novembre 2016, portant sur le transfert à la CCPP des cinq salariés de l'ADDP, en contrats de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon leurs contrats, au titre des dispositions de l'article L1224-3 du code du travail modifié par la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 ;

Considérant qu'il convient, pour ce faire, de créer les postes correspondant aux missions qui seront exercées au sein de la CCPP par les salariés transférés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**Décide** l'ouverture de :

- 2 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en CDI de droit public
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en CDI de droit public
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en CDI de droit public
- 1 poste d'attaché en CDD de droit public (du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 16 février 2019)

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161214-161223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

